



**Rectorat de l'académie de Créteil
École académique de la formation continue**

Affaire suivie par :
Marie-Laure De Bue
Françoise Schiano di Lombo
Tél : 01 57 02 67 80
Mél : ce.eafc@ac-creteil.fr

Programme académique de formation RS2022 – Construire des collectifs de travail

Une ambition forte de l'École académique de la formation continue est de rapprocher la formation des personnels au plus près de leur besoin dans tous les territoires de l'académie. L'objectif est de faire monter en compétences les personnels et de rendre progressivement le collectif de travail de plus en plus autonome dans son questionnement et dans la résolution de problématiques professionnelles partagées.

Afin de renforcer l'accompagnement des collectifs et **pour apporter des réponses plus rapides et plus efficaces à l'ensemble des demandes du terrain**, en particulier à celles des établissements évalués en 2021-2022, des nouveautés seront proposées à la rentrée :

- La mise en place d'un correspondant EAFC,
- Une offre d'accompagnement plus diversifiée pour mieux répondre aux besoins exprimés.

1- La mise en place d'un correspondant EAFC dans chaque district, dans chaque DSDEN et au rectorat, en lien avec un établissement référent.

La mise en place d'un correspondant EAFC permettra de renforcer l'accompagnement à l'échelle locale. En lien avec l'École, il aura une mission de coordination et exercera différents rôles. Celui de :

- facilitateur en créant du lien à l'échelle locale et avec les différents acteurs de la formation,
- accompagnateur en partant de là où le collectif en est,
- intervenant en étant présent sur des temps de travail du collectif,
- formateur éventuellement en fonction de son champ de compétences.

Parallèlement, un partenariat avec un établissement référent EAFC dans chaque district sera établi.

2- Une offre d'accompagnement plus diversifiée des collectifs à l'échelle locale.

Jusqu'à présent, l'Aide Négociée de Territoire (ANT) était la seule modalité d'accompagnement de projets de formation d'initiative locale. À la rentrée 2022, plusieurs modalités seront proposées.



Chaque collectif volontaire d'un établissement ou d'un service, avec une priorité donnée aux établissements qui ont été évalués durant l'année scolaire précédente, pourra bénéficier de :

- a) **Un suivi du correspondant EAFC** : sous la forme d'un « rendez-vous formation » en présence ou à distance pour lancer une dynamique, suggérer des pistes ou suivre l'avancée de groupes de travail.
- b) **Une formation d'initiative locale – une FIL**

La formation d'initiative locale sera d'une durée différente selon l'objectif souhaité et selon le degré de maturité de la réflexion collective sur la thématique de formation. Elle pourra prendre les formes suivantes :

b.1) Une visite « coup de pouce » de 3 heures en présentiel auprès d'un collectif ayant cerné un objet de travail partagé et qui a besoin d'apports scientifiques et de pistes pour avancer.

b.2) Une formation thématique de 6 heures (apports théoriques et ateliers) organisée à la demande au niveau d'un établissement ou d'un service ou de deux établissements ou services proches géographiquement. Il s'agit d'une formation de proximité dont le contenu est pré-existant.

b.3) Un accompagnement négocié de plus longue durée sur une thématique bien ciblée de 18 heures (modèle ANT et constellation) pour accompagner la mise en œuvre d'actions visant la transformation d'une pratique. Tous les participants sont volontaires et adhèrent au projet de formation et une confiance réciproque s'est établie entre les formateurs et les participants à la formation. Tous les acteurs impliqués (participants, supérieur hiérarchique, formateurs) se sont mis d'accord sur le calendrier, la temporalité, le contenu de la formation et s'engagent à ce qu'elle puisse être menée jusqu'à son terme.

Un nouveau mode de recueil des demandes pour préciser son projet de formation sera mis en place à la rentrée.

Des indications plus précises seront demandées pour mesurer le degré de maturité du fonctionnement du collectif :

- collectif éphémère : groupe de travail qui se réunit pour une action limitée dans sa durée et dans ses objectifs,
- collectif émergent : groupe de travail constitué, au sein duquel une réflexion commune est engagée,
- collectif implanté : groupe de travail engagé dans une démarche collaborative et réflexive,
- collectif apprenant : groupe de travail pratiquant les échanges et l'observation entre pairs, dont la démarche prend appui sur des travaux de recherche.



Des indications plus précises seront demandées pour préciser l'objectif à atteindre sur l'objet de travail partagé :

- objectif de sensibilisation : éclairer une notion avec des apports scientifiques pour être outillé et pouvoir amorcer des actions,
- objectif de consolidation : étoffer l'assise scientifique et l'outillage pour s'engager dans une démarche de projet collectif,
- objectif d'approfondissement : développer des projets plus ambitieux et viser des effets de plus longue durée, à plus grande échelle
- objectif d'expertise : devenir autonome sur un objet de travail, être en capacité de former des pairs à l'interne et à l'externe.

L'ensemble de ces éléments permettra d'ajuster l'offre de formation aux besoins exprimés.

En résumé, un format d'accompagnement différent selon les besoins exprimés et les objectifs :

Collectif	Objectif	Format possible
Éphémère	Sensibilisation Consolidation	Coup de pouce (3h) Formation thématique d'une journée (6h)
Émergent	Sensibilisation Consolidation Approfondissement	Coup de pouce (3h) Formation thématique d'une journée (6h) Accompagnement négocié (18h)
Implanté	Consolidation Approfondissement	Formation thématique d'une journée (6h) Accompagnement négocié (18h)
Apprenant	Approfondissement Expertise	Accompagnement négocié (18h) Suivi CARDIE

Dès la rentrée, des éléments précis concernant la procédure de saisie de la demande vous seront communiqués. Un document de présentation de l'offre d'accompagnement des collectifs sera également diffusé à l'ensemble des personnels.